



REVUE DE PRESSE

Semaines 49 & 50
du 06/12 au 17/12/2021

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- L'Officiel des transporteurs
- LSA et son édition numérique lsa.fr
- Les Marchés - le média de l'alimentaire
- Décisions PL
- Transport Info
- Bulletin des transporteurs et de la logistique
- Usine Nouvelle
- La Dépêche

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

alison.paguette@lachainelogistiquedufroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article L 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaîne Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **La Dépêche :**
 - Villeneuve-sur-Lot : un nouvel entrepôt Sofrilog inauguré en grande pompe
- **Usine Nouvelle :**
 - Sofrilog et Picard inaugurent un nouvel entrepôt

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **Les Marchés :**
 - A peine né, Eureden voit plus grand
 - Affichage environnemental : Interbev alerte le Premier ministre sur les choix à venir
 - Brexit : les sénateurs montent au créneau pour les pêcheurs français
- **Le Monde des Surgelés :**
 - Etude UFC Que Choisir sur les plats préparés : le surgelé mieux noté que le frais et l’ambiant

TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

- **L’Officiel des Transporteurs :**
 - Logistique urbaine durable : retour sur la 1^{ère} rencontre nationale InTerLUD
- **Ecommercemag.fr :**
 - Le conditionnement éco-responsable selon Stef
- **Froid News :**
 - Pommier distribue désormais les portes Wihag
- **Transport Info :**
 - Présidence française de l’UE : quels changements pour les transporteurs ?

PREMIERE PARTIE : L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS

LADEPECHE.fr

VILLENEUVE-SUR-LOT. LE NOUVEL ENTREPOT DE SOFRILOG INAUGURE EN GRANDE POMPE



Rui Pereira, patron national de Sofrilog ; Cathy Collart-Geiger, PDG de Picard ; Guillaume Lepers, maire

En travaux depuis décembre 2020, le nouveau bâtiment du site de Sofrilog, implanté sur la Zac du Villeneuvois, est enfin sorti de terre. La PDG de Picard a fait le déplacement pour son inauguration.

Un nouveau bâtiment pour continuer d'alimenter quelque 120 magasins Picard de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie. La société Sofrilog, spécialisée dans le stockage et l'envoi de produits congelés dans tout le grand Sud-Ouest, implantée sur la Zac du Villeneuvois, vient d'inaugurer en grande pompe son nouvel entrepôt. Une mise en marche qui tombe à point nommé, puisque le pic d'activité de l'entreprise se concentre dans cette stratégique période des fêtes de fin d'année. Sofrilog fait partie de ces sociétés qui ont connu une période de croissance pendant et depuis la crise sanitaire. L'an dernier, les équipes ont dû se relayer de 6 heures à minuit pour assurer la livraison des boutiques. Période qui a montré les limites du site construit en 2004, d'où la nécessité d'avoir ce nouveau bâtiment juxtaposant les locaux historiques. Avec cette extension de 16 000 m³, la capacité de stockage totale de l'entrepôt arrive à 41 000 m³. De quoi stocker l'intégralité des 1 400 références de la firme Picard et d'assurer la livraison à travers le Sud-Ouest. Un investissement à 4,5 millions d'euros qui leur permettra d'aborder les fêtes en toute sérénité. Pour fêter comme il se doit l'agrandissement des locaux de cette entreprise devenue incontournable en Villeneuvois, deux patrons nationaux ont fait le déplacement sur les bords du Lot : Rui Pereira, le PDG de Sofrilog et Cathy Collart-Geiger, PDG de Picard. Après une visite de locaux où la température est des plus glaciale, les deux responsables ont coupé le ruban symbolique en compagnie du maire de Villeneuve et président de l'agglomération du Grand Villeneuvois, Guillaume Lepers. L'extension n'est que le point de départ d'un projet qui a "pour ambition d'augmenter de 20 % le nombre de magasins Picards desservis par Sofrilog" via le site de Villeneuve-sur-Lot.

SOFRILOG ET PICARD INAUGURENT UN NOUVEL ENTREPOT

L'entreprise Picard dispose désormais d'une nouvelle plateforme d'entreposage à Villeneuve-sur-Lot.

En novembre dernier, la société Sofrilog, implantée à Caen (Calvados), spécialisée dans l'entreposage et le stockage frigorifique, et l'entreprise Picard, opérant dans la commercialisation de produits alimentaires surgelés, ont inauguré un nouveau site d'entreposage à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). La cérémonie a été présidée par Rui Pereira, le directeur Général de Sofrilog, et Pascal Neveu, le directeur de la transformation supply chain (chaîne d'approvisionnement) chez Picard.

Pour l'entreprise Picard, les 25 000 m² supplémentaires du site offrent la possibilité de stocker l'intégralité de ses références. Cette extension doit également lui permettre d'assurer la livraison vers les 124 magasins que fournit l'enseigne.

Pour la société Sofrilog, le propriétaire des lieux, le projet vise à accompagner le développement du réseau logistique de son partenaire. La réalisation de la nouvelle installation a aussi été une occasion pour l'enseigne d'illustrer son expertise. Pour produire le froid, elle a installé un système utilisant un fluide frigorigène (NH₃). Dans le contexte de la transition énergétique, elle a mis en place un processus de recyclage et de valorisation des emballages en carton et des plastiques.

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHE



Consolidation

À PEINE NE, EUREDEN VOIT PLUS GRAND

En présentant ses résultats annuels, le groupe coopératif breton Eureden a affiché ses ambitions de développement. La croissance externe est clairement un axe.

En donnant naissance, le 1^{er} janvier 2020, à Eureden (50 usines, 8 500 salariés), Triskalia et d'aucy (marques d'aucy, Paysan breton, Cocotine...) ont d'emblée affirmé leurs ambitions : devenir à terme le leader du « bien-manger » (moins de phytosanitaires, plus de bien-être animal) en visant une taille de 5 milliards d'euros en 2027 dans ses métiers phares : le légume appertisé et surgelé, les œufs et ovoproduits, la transformation de la viande, etc.

Pour ces deux coopératives, l'union puis la fusion, intervenue le 1^{er} janvier 2021, étaient une évidence. « *Il nous fallait atteindre une taille critique, à la fois pour mieux acheter et mieux vendre* », explique le président d'Eureden, Serge Le Bartz. Marier les cultures de coopératives concurrentes n'avait pourtant rien d'évident. Mais le temps est à la consolidation de groupes coopératifs polyvalents par Région – Agrial en Normandie, Terrena en Pays de la Loire pour l'ouest de la France.

Amélioration des performances

Eureden revendique 19 500 adhérents qui exploitent près de 400 000 hectares, soit la moitié des terres cultivées de Bretagne. « *En fusionnant, nous rationalisons progressivement notre fonctionnement*, poursuit le président. *Moins de camions sur les routes, regroupement de magasins, fermeture d'usines trop proches. Le conseil d'administration a été resserré à trente membres pour plus d'agilité. Auparavant, Triskalia en comptait quarante-cinq, d'aucy, vingt-quatre.* »

Nous rationalisons progressivement notre fonctionnement

Eureden bénéficie de meilleurs prix à l'achat. Et à la vente, il améliore sa performance en proposant dans le même catalogue, par exemple en légumes, du surgelé (auparavant à Triskalia) et de l'appertisé (la spécialité de d'aucy). Tout l'enjeu désormais, c'est que cette organisation nouvelle bénéficie aux agriculteurs. À court terme (à horizon 2023), Eureden prévoit de faire progresser son Ebitda de 94,8 à 150 millions d'euros. Quant à l'objectif visé des 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2027, il se fera par croissance externe d'entreprises « *propriétaires de marques et réalisant un chiffre d'affaires de 100 à 150 millions d'euros* », prévient Alain Perrin, directeur général du groupe.

Planet-Score

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : INTERBEV ALERTE LE PREMIER MINISTRE SUR LES CHOIX A VENIR

Interbev s'adresse au Premier Ministre dans une lettre ouverte pour l'avertir quant à la nécessité de valoriser le modèle agricole français grâce à une méthodologie robuste dans le cadre du futur affichage environnemental.

Interbev a alerté le **Premier Ministre** dans une **lettre ouverte** sur la **méthodologie** qui sera choisie pour le **futur affichage environnemental** qui ne favoriserait pas le modèle d'élevage familial français, mais plutôt des systèmes intensifs comme les feed lots américains.

Lire aussi : [Interbev soutient le Planet-score](#)

« Faute de méthode robuste basée sur des indicateurs reflétant l'ensemble des externalités environnementales des modèles agricoles, c'est à ce niveau d'aberration que nous pourrions arriver », met en garde l'interprofession dans sa lettre.

La filière partage son inquiétude quant à un éventuel « empressement à valider une méthode qui viendrait nier les efforts réalisés par de nombreux agriculteurs pour répondre, toujours mieux, à l'enjeu de durabilité [...]. Les produits issus des systèmes de production alimentaire que la France a défini comme les plus vertueux doivent être, logiquement, les mieux notés », écrit Interbev.

Lire aussi : [L'Ademe fait le point sur l'expérimentation de l'affichage environnemental](#)

Ce modèle d'« exploitations à taille humaine, liées au sol, économes en intrants et ancrées sur leur territoire » a été choisi par le Gouvernement français et « réaffirmé à plusieurs reprises », rappelle l'interprofession.

BREXIT : LES SENATEURS MONTENT AU CRENEAU POUR LES PECHEURS FRANÇAIS

Dans un rapport rendu public le 15 décembre, les sénateurs estiment qu'il existe un risque d'exclusion "graduelle" des pêcheurs français des eaux britanniques. Ils appellent le gouvernement à poursuivre les négociations.

" Les Sénateurs refusent de laisser les britanniques faire de nos pêcheurs les victimes collatérales du Brexit", est-il écrit dans un rapport rendu public le 15 décembre.

Ce rapport met en garde contre un risque d'exclusion "graduelle" des pêcheurs français des eaux britanniques" et appelle le gouvernement à poursuivre les négociations dans le dossier des licences de pêche.

" 20 % des licences de pêche demandées par la France pour la bande côtière des 6-12 milles de la Grande-Bretagne, de Jersey et de Guernesey, n'ont pas été octroyées par les Britanniques, 74 de nos pêcheurs n'ayant toujours pas obtenu satisfaction", précise les sénateurs dans leur rapport.

Lire aussi : Les pêcheurs français de plus en plus nerveux

Pour Alain Cadec, rapporteur, *"l'enjeu n'est pas d'augmenter notre effort de pêche, mais simplement de le stabiliser. La Commission européenne ne semble pas mécontente de la baisse de l'effort de pêche au nom de la préservation de la ressource, qui est pourtant gérée plus durablement aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Ne semblant tenir aucun compte de la passe difficile traversée par les pêcheurs – Covid-19, Brexit –, la Commission a d'ailleurs proposé une nouvelle baisse des totaux admissibles de capture (TAC) dans les eaux communautaires, avec par exemple -36 % sur la sole dans le golfe de Gascogne. Alors que deux tiers des produits de la mer dans nos assiettes sont déjà issus de l'importation, que notre flotte a déjà été considérablement réduite ces dernières années, et que les Chinois sillonnent les mers avec leurs bateaux-usines, il faut à mon sens éviter le spectre de la "durabilité dans un seul pays"."*

Les négociations se poursuivent

Alors que la France bataille depuis près d'un an pour obtenir des licences autorisant ses pêcheurs à travailler dans les eaux britanniques, ce rapport fustige "la mauvaise foi de Londres", mais aussi la "passivité" de la Commission européenne et la difficulté de Paris à défendre cette filière qui représente un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros et environ 100 000 emplois.

Les négociations se poursuivaient cette semaine sous l'égide de la Commission européenne, Paris ayant accepté, après quelques récentes avancées, de poursuivre le dialogue avant d'engager une éventuelle procédure de contentieux contre Londres.



ÉTUDE UFC QUE CHOISIR SUR LES PLATS PRÉPARÉS : LE SURGÉLÉ MIEUX NOTÉ QUE LE FRAIS ET L'AMBIANT

A travers la lecture du guide de l'UFC-Que Choisir, on constate bien une forte tendance à la réduction des additifs utilisés dans les recettes et une augmentation des références n'en contenant plus du tout.

Dans sa dernière enquête sur les plats cuisinés, l'association présente les produits les mieux et les moins bien notés de leur catégorie, en jugeant le profil nutritionnel et la présence des additifs alimentaires. Globalement, le surgelé s'en sort plutôt bien.

Dans son numéro Que Choisir Pratique n° 130 de décembre*, l'association de consommateurs s'est penchée en détail sur la composition de produits élaborés. La rédaction du magazine a ainsi sélectionné 252 références de plats préparés sur le marché, parmi les plus consommés en France, qu'ils soient disponibles au rayon frais, surgelé ou ambiant et conserve. L'échantillon concerne des références à marques nationales comme distributeurs, en provenance de neuf enseignes de la grande distribution (Aldi, Auchan, Carrefour, E.Leclerc, Géant Casino, Intermarché, Lidl, U) et l'enseigne spécialisée Picard. Les produits sont regroupés par grandes familles (pizzas, lasagnes, poêlées, plats végétariens, etc.). Important à noter, l'évaluation ne prend pas en compte la qualité gustative du produit mais uniquement l'angle nutritionnel et les ingrédients incorporés dans la recette. Enfin, seuls les produits les « meilleurs » et les « moins bons » sont cités au sein de chaque catégorie. Trois mentions sont possibles : picto rouge (« à éviter »), vert (« bon choix ») et médaille d'or.

Quatre critères pris en compte

La sélection s'appuie sur quatre critères. Le premier est la classe du Nutri-Score, lorsqu'il figure sur l'emballage (ce qui est le cas pour 53 % des produits). Pour l'autre moitié restante, le calcul est établi à partir des informations nutritionnelles qui figurent obligatoirement sur l'emballage. Deuxième critère pris en compte, la quantité d'aliments dont Santé Publique France recommande d'augmenter la consommation et inversement celle des produits qu'elle conseille de moins consommer. En troisième lieu, la présence d'ingrédients dits industriels (comprendre « absents dans la cuisine d'un particulier ») et plus particulièrement d'additifs à l'usage jugé controversé. Dernier critère, le caractère bio (ou non) du produit.

Picto rouge : le surgelé sous la barre des 30 %

À la lecture des résultats, le bilan paraît somme toute assez positif pour les références en surgelé, du moins nettement plus flatteur que pour le frais et ambiant. D'après nos calculs, sur un peu moins de 100 références en surgelé citées dans le guide, environ 28 % seraient associées à un picto rouge contre 72 % pour un picto vert ou or (soit respectivement 61 et 11 %). C'est supérieur aux résultats relevés sur les autres technologies de conservation. Ainsi sur le frais (80 références identifiées), la part des produits associés à un picto rouge grimpe à 52 % (contre 46 % en vert et 2 % en or). Sur l'ambiant (46 références identifiées), on retrouve 41 % de produits classés en picto rouge (contre 35 % en vert et 24 % en or).

Les lasagnes à cheval sur l'origine

Au-delà de ces grandes observations par technologie de conservation, le guide permet de relever des tendances lourdes par famille de produit. On notera ainsi le très bon bilan présenté sur les lasagnes, preuve que les leçons du Horsegate ont bien été retenues, Que Choisir allant même jusqu'à ironiser que les industriels sont aujourd'hui « à cheval sur l'origine ». Impression toute aussi positive sur le hachis parmentier, famille sur laquelle le guide précise que les bons hachis se trouvent « plutôt au rayon surgelé ». Ressenti tout aussi positif sur les quiches et tartes, avec ici une bonne impression globale pour les références surgelées. Bilan favorable également pour les poêlées de légumes, notamment sous l'effet des références bio. Sur la pizza, on alterne le bon et le moins bon, même si là encore, les pizzas surgelées s'en sortent mieux que leurs équivalentes en frais, largement mal notées dans le guide. Enfin, quelques gros bémols tout de même, en particulier sur les gratins dauphinois et les mini-gratins de légumes, qui en prennent tous pour leur grade.

Des marques qui sortent du lot

Du côté des marques nationales, on notera que Marie fait un véritable carton dans le guide, en totalisant, rien que sur le surgelé, sept références accompagnées d'un picto vert (son bilan est tout aussi positif en frais). Madern sort également du lot avec quatre références bien notées, tout comme Compagnie Artique et enfin Yummy, la marque de Cité Gourmande. Cette fois du côté des produits à marque de distributeur, si avec 38 références à elle seule, l'enseigne Picard a manifestement fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'UFC Que Choisir, elle présente un peu moins de 70 % de produits arborant un picto vert ou doré dans le guide. Chez les enseignes généralistes, Leclerc et ses marques propres (Côté table, Turini...) se distinguent avec un bilan penchant massivement vers le vert.

En résumé, s'il convient de prendre le recul nécessaire pour interpréter ces résultats et si certains s'interrogeront quant au niveau d'exhaustivité de l'enquête, l'enquête de l'UFC Que Choisir permet de mettre en évidence l'énorme travail fourni par l'industrie agroalimentaire, en matière de nettoyage des recettes.

() : Plats cuisinés : lesquels acheter sans risque pour la santé*

TROISIEME PARTIE :

L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE



LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

RETOUR SUR LA PREMIERE RENCONTRE NATIONALE INTERLUD

La rencontre nationale InTerLUD (**innovations territoriales et logistique urbaine durable**) a tenu sa première édition le 30 novembre à Paris. L'occasion d'aborder les stratégies et bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain pour imaginer une logistique urbaine (plus) durable. Avec un plateau varié, une vingtaine d'intervenants ont fait le déplacement. De quoi créer les conditions du travailler-ensemble.

Il était temps de s'occuper de la logistique urbaine ! », lâche Anne-Marie Idrac, présidente de l'association France Logistique alors que s'ouvrait la première rencontre nationale InTerLUD au Forum des Images à Paris avec la présence de 165 personnes. Un événement également proposé en distanciel (environ 200 personnes connectées). Au programme : tables rondes, vidéos, partages d'expériences, etc.

Une logistique urbaine plus durable ?

Comment mettre en œuvre des logistiques urbaines plus durables dans un contexte d'urgence climatique et de crise sanitaire, avec des changements importants, tels que la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) ? S'agissant des leviers techniques à activer, Anne-Marie Idrac, l'une des trois rédactrices d'un rapport public de 88 pages sur la logistique urbaine durable [*remis au gouvernement le 21 octobre 2021*], répond : « *Il faut agir depuis la gouvernance, l'aménagement, la circulation, le stationnement, les motorisations dans les ZFE... Il faut également accélérer les travaux sur une mise à niveau technique des vignettes Crit'Air.* » Preuve que la logistique du dernier kilomètre est à la croisée de divers enjeux.

Également interrogés sur ce sujet, certains décideurs économiques soulignent la nécessité d'encourager l'utilisation de véhicules moins polluants (bioGNC, B100, rétrofit électrique...). Quand d'autres suggèrent de travailler sur la mutualisation des approvisionnements ou une meilleure organisation des flux afin de réduire le nombre de lieux de livraison et les kilomètres à parcourir. Autre piste : créer des hubs de proximité.

Où en est-on ?

Cette matinée d'échanges a dressé un bilan de l'avancement du programme InTerLUD. Ce dispositif a été retenu en février 2020 par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Doté d'un budget de 8,1 million d'euros, il a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques pour élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie. L'ambition est de « *déployer une cinquantaine de chartes et d'accompagner 50 établissements publics de coopération intercommunale [EPCI] en trois ans dans 15 métropoles, 25 communautés d'agglomération moyennes et 10 petites communautés d'agglomération [< 100 000 habitants]* », indique Yann Tréméac, chef adjoint du service transports et mobilité de l'Agence de transition écologique (Ademe). Plus d'un an et demi après son lancement, quels résultats ont été obtenus ? Parmi les 240 EPCI sollicités, « *trente-sept collectivités sont engagées dans le programme* », précise Hélène de Solère, cheffe de projet logistique urbaine et interurbaine du Cerema, l'un des trois organismes qui pilotent InTerLUD. « *Quinze conventions de financement et d'accompagnement ont été signées avec quatre métropoles (Grand Paris, Lyon, Rennes et Nantes), trois communautés urbaines (Grand Besançon Métropole, Valence Romans agglomération et la communauté urbaine d'Arras) et huit communautés d'agglomération. Vingt-deux EPCI sont proches de s'engager et d'autres collectivités rejoindront InTerLUD début 2022* », poursuit-elle. Quid des acteurs économiques engagés dans le programme ? « *Nous avons rencontré plus de 1 600 acteurs (80 organisations professionnelles nationales et territoriales, 60 chambres consulaires,*

70 associations, clusters d'entreprises, clubs, pôles de compétitivité... et 1 000 entreprises) au sein de 152 EPCI, dans tous les secteurs concernés par le dernier kilomètre (commerce de gros, transport, logistique, bâtiment, grande distribution...) pour être certains que tous se retrouvent autour de la table », complète Jean-André Lasserre, directeur du programme Logistic Low Carbon, également porteur d'InTerLUD.

Quelles sont les attentes ?

« Nous sommes à une étape charnière du programme, à mi-course, prolonge Yann Tréméac. Les résultats sont très prometteurs. Il faut aller au-delà de cette dynamique, faire mieux et plus vite dans un contexte d'urgence climatique et de crise sanitaire. » Et d'ajouter : « Si le programme est prolongé, il faudra qu'il prenne plus d'ampleur et associe davantage les acteurs économiques et territoriaux pour transformer l'essai. »

Également autour de la table, cinq EPCI sur les 30 volontaires qui participent déjà au programme. Lesquels en ont profité pour exprimer leurs attentes. Avec comme mots d'ordre : dialogue et concertation. Parmi les représentants de ces territoires engagés : Béatrice Agamennone, vice-présidente chargée de la logistique urbaine à Metz Métropole. C'est « un territoire frontalier situé à un carrefour logistique où plus de 11 000 poids lourds circulent chaque jour sur l'autoroute A31, explique la vice-présidente. Metz est une ville centre extrêmement encombrée et polluée en raison des livraisons du dernier kilomètre. Le programme InTerLUD va nous permettre de démarrer une démarche de concertation et d'association de tous les acteurs économiques. » Un avis partagé, entre autres, par Thibaut Guiné, délégué à la logistique urbaine à Nantes Métropole, un territoire qui enregistre, entre 2015 et 2019, une augmentation de 15 % de l'activité transport et de 22 % pour la logistique. Après avoir engagé un dialogue avec la chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire dans le cadre de la mise en place d'une zone à trafic limité (ZTL) en centre-ville, le territoire veut aller plus loin après la fin des livraisons à scooter thermique. « Avec InTerLUD, nous souhaitons élargir la discussion avec tous les acteurs de la métropole et trouver une nouvelle forme de dialogue », indique l' élu nantais. De quoi faire avancer collectivement plusieurs grands chantiers de logistique urbaine durable. Parmi ceux déjà cités figurent la création d'un institut de logistique urbaine et des solutions de logistique inversée sur le territoire de Metz Métropole, un plan d'action sur le foncier logistique porté par la métropole nantaise, la mise en place d'une ZFE d'ici à la fin 2024 sur la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole ou encore des livraisons partagées dans le Grand Paris... Preuve que la logistique urbaine durable est en marche !



LE CONDITIONNEMENT ECO RESPONSABLE SELON STEF

Le Green Packaging est désormais un enjeu croissant pour les consommateurs. Comment les conditionneurs conçoivent-ils ces nouvelles solutions éco responsables ? Quel est l'avenir du Green Packaging ? Réponse avec Guillaume Papillard, directeur de la Business Unit Conditionnement chez STEF.

Des matériaux éco responsables, la clé du Green Packaging

Avec la situation écologique préoccupante, les consommateurs se tournent vers une consommation plus responsable et se soucient de plus en plus de l'impact environnemental des produits qu'ils achètent. Le packaging fait partie intégrante de leurs nouvelles préoccupations. Cette tendance pousse ainsi les entreprises à s'adapter, et à challenger les conditionneurs à façon pour les aider à concevoir des solutions d'emballage éco responsables. Au premier rang des demandes des industriels figure la substitution du plastique par le papier ou le carton, des matériaux facilement recyclables : *"Nous travaillons beaucoup sur les produits vendus en lot. Jusqu'à présent, ces derniers étaient assemblés à l'aide d'un film plastique rétractable. Aujourd'hui, nous utilisons de plus en plus des étiquettes en papier pour assembler les produits. Cette solution permet de diminuer fortement la surface d'emballage et d'utiliser un matériau recyclable"*, explique Guillaume Papillard, directeur de la Business Unit Conditionnement chez STEF, spécialiste de la logistique pour l'agroalimentaire.

Quand le plastique reste indispensable

Pour certains produits, le plastique ou l'aluminium restent indispensables, afin de préserver les propriétés barrières des emballages. C'est le cas notamment de certains emballages primaires (en contact direct avec le produit nu) dans l'industrie agroalimentaire ou cosmétique. *" Dans ce cas, notre bureau d'étude travaille avec nos clients pour leur proposer des solutions, qui, même si elles intègrent une part de plastique, sont plus vertueuses au plan environnemental, grâce par exemple à la réduction de la taille des emballages ou l'utilisation de matière recyclée et recyclable "*, poursuit Guillaume Papillard. *" La demande des consommateurs est forte et des innovations apparaissent tous les jours. En tant que conditionneurs à façon, nous pouvons faire le lien entre les différents acteurs, des industriels aux fabricants de machines, en passant par les producteurs d'emballage. "*

Du Green Packaging à la vente en vrac

Et si la solution éco responsable ultime était de limiter au maximum les emballages ? *" Avec la loi Climat, les grandes surfaces devront d'ici 2030 consacrer au moins 20% de leurs surfaces alimentaires aux produits en vrac. C'est un challenge majeur pour les industriels de l'agroalimentaire et les distributeurs, car cela va bouleverser le conditionnement des produits et la chaîne logistique. STEF, dont la mission est de connecter les acteurs de l'agroalimentaire, va jouer un rôle majeur dans cette transition, d'autant que nous sommes le seul acteur à pouvoir proposer une prestation complète de transport, logistique et conditionnement sur les trois températures (surgelé, frais et ambiant) "* conclut le directeur de la Business Unit Conditionnement chez STEF.

POMMIER DISTRIBUE DESORMAIS LES PORTES WIHAG



Fin 2020, Pommier et Wihag ont conclu un accord pour la distribution des portes sectionnelles Wihag en France, en Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne.

Pommier propose donc deux nouvelles solutions de portes arrière sectionnelles modulaires de marque Wihag. Destinées aux professionnels du transport sec ou sous température dirigée, ces portes TrainPlus et Thermosafe sont désormais disponibles en France.

La gamme TrainPlus est composée de panneaux d'aluminium et elle est destinée au transport sec, tandis que la gamme Thermosafe, en panneaux d'acier remplis de mousse isolante thermique XPS, est réservée au transport sous température dirigée.

Les portes Wihag ont la certification Dekra (selon la norme EN12642XL 27) pour tout le transport de marchandises sur route et la certification CE.

PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UE : QUELS CHANGEMENTS POUR LES TRANSPORTEURS ?

En accédant à la présidence du Conseil européen au 1er janvier prochain, La France devra œuvrer, durant six mois, pour trouver des compromis entre les membres de l'UE. Quelles sont les problématiques à venir pour le TRM ? « Nous attendons la mise en œuvre réelle et effective du paquet mobilité dans les échéances fixées et sa déclinaison en droit français », déclare Jean-Marc Rivera. Le délégué général de l'OTRE estime qu'« une fois ces règles de cabotage et de détachement mises en place, la vraie question sera de savoir comment les contrôler ? ». L'organisation professionnelle espère ainsi que **le chronotachygraphe nouvelle génération** sera obligatoire pour tous les véhicules roulant à l'international en 2024. « **Encore faut-il que les effectifs de la Dreal, trop peu nombreux, soient épaulés par ceux de la gendarmerie et de la police et plus particulièrement par les escadrons départementaux de sécurité routière, des spécialistes** » relève-t-il. La présidence française sera, par ailleurs, l'occasion de réaffirmer l'initiative, principalement portée par **Damien Pichereau**, d'interdire le découché dans les véhicules utilitaires. « **L'UE envisage de sanctionner l'État français si nous perdurons dans cette mesure alors qu'il s'agit de l'étendre à l'échelle européenne** » plaide Jean-Marc Rivera.

Des recours juridiques des pays de l'Est

« Il faudra surveiller deux dates, prévient de son côté Isabelle Maître déléguée permanente de la FNTR à Bruxelles. **Le 2 février concernera le détachement et l'application d'une directive sur le salaire minimum des conducteurs routier et à partir du 21 février, les débats porteront sur l'accès au marché et à la profession** ». Sachant que plusieurs mesures ont été critiquées par les pays de l'Est, des recours juridiques pourraient tomber pendant la présidence française. « Le retour du camion dans son pays d'origine chaque huit semaines dans le cadre du règlement sur l'accès à la profession pourrait être rétroqué, précise la déléguée, au motif qu'en retournant au siège de leur entreprise les véhicules rentreraient parfois à vide en générant des émissions de CO2. Ils ont trouvé une faille... ». **Une faille qui pourrait étudier la Cour de justice de l'Union européenne.** « La question de la transition énergétique appelle à une harmonisation des technologies au niveau européen, observe Jean-Marc Rivera, à commencer par le sujet de l'électrification du TRM ». Selon le type de technologie de recharge retenue (à la borne ou dynamique), le choix retenu impliquera une production spécifique des véhicules ainsi qu'un déploiement d'infrastructures adaptées. Quid des aides financières ? « **On les pressent plus massive et plus fortes pour l'acquisition des véhicules alternatifs au diesel mais celles-ci doivent également viser tous les coûts indûs pour les transporteurs, tel que la mise en place d'un réseau d'avitaillement** » souligne-t-il.

La problématique de la transition énergétique

Quant au paquet européen « Fit for 55 »* présenté par la Commission en juillet dernier, « **trois textes nous ciblent plus particulièrement, insiste Isabelle Maître. Celui de la révision de la directive sur « le déploiement des infrastructures pour les carburants alternatifs** » qui vient de démarrer en commission transport. « **Arrive ensuite celui des 'échanges de quotas d'émissions' visant à impliquer le transport routier au même titre que d'autres secteurs et le troisième texte sur 'la taxation de l'énergie' qui va nous concerner avec la fin potentielle du gazole professionnel** ». Deux textes à propos desquels, la responsable de la FNTR défendra le risque d'une double taxation du CO2 pour les transporteurs. « **Pour l'heure, compte tenu de la fragilité de l'offre technologique du zéro émission nous souhaitons adapter le calendrier. En attendant une sortie progressive du diesel, il convient de ne pas mettre en danger la continuité du transport de marchandises par la route afin de préserver l'économie française** », résume Isabelle Maître.